



“i2i”: Perspective 2010

Le financement de l'innovation restera une priorité de premier plan pour la Banque jusqu'à l'horizon 2010. En effet, bien que le programme «i2i» arrive, en 2003, au terme de sa durée initiale de trois ans, l'objectif défini par la «Stratégie de Lisbonne» reste valide. Dans la ligne des Conseils européens de Stockholm (mars 2001) et de Barcelone (mars 2002), les Gouverneurs de la BEI ont, lors de leur séance annuelle du 3 juin dernier, approuvé une novation de ce programme : l'initiative «innovation 2010».

Lire l'article à la page 5

Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la BEI

Le Conseil des gouverneurs, qui est composé des ministres des finances des États membres de l'UE, ces derniers étant les actionnaires de la BEI, a tenu sa Séance annuelle le 3 juin à Luxembourg. Les ministres des dix États adhérents y ont assisté en qualité d'observateurs et ont été accueillis en tant que futurs gouverneurs.

Le président de la BEI, M. Philippe Maystadt, a résumé les activités que la Banque a menées à l'appui des politiques de l'UE et a présenté une vue d'ensemble des priorités opérationnelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne : en 2002, le montant total des prêts de la BEI s'est élevé à 39,6 milliards d'EUR (contre 36,8 milliards d'EUR en 2001).

À l'intérieur de l'UE, la BEI a prêté 33,1 milliards d'EUR. À l'extérieur de l'Union européenne, la Banque a signé des prêts pour un montant record de 3,7 milliards d'EUR dans les pays adhérents et en voie d'adhésion (soit une hausse de 37 % par rapport à 2001), consolidant ainsi sa place de source la plus importante de financements extérieurs pour cette région. Lire l'article à la page 2



Lancement de la Facilité d'investissement de la BEI

Un nouveau mécanisme d'investissement de la BEI, destiné à soutenir les investissements du secteur privé mis en œuvre dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour réduire la pauvreté, a été lancé officiellement le 2 juin dernier au siège de la BEI à Luxembourg.

MM. Abdoulaye Wade, président du Sénégal, et David Mwiraria, ministre des finances du Kenya, ont participé à la cérémonie de lancement de la Facilité d'investissement. Lire l'article à la page 8

Sommaire

Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la BEI	2
"i2i": Perspective 2010	5
Lancement de la nouvelle Facilité d'investissement de la BEI	8
La BEI et les énergies renouvelables	11
Nouvelle publication concernant la BEI et le secteur de l'eau	13
FORUM BEI 2003 à Dublin les 23 et 24 octobre	14
Stratégie de financement dans les pays adhérents et en voie d'adhésion d'Europe centrale et orientale	17
Partenariat financier euro-méditerranéen de la BEI: premier bilan d'étape	18
Visite du Médiateur européen	20
Le FEI obtient la note de crédit la plus élevée	20
Nominations au cadre de direction de la BEI	21
Les «EIB Papers»	23
Un emprunteur primé	24

Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la BEI

tenue le 3 juin 2003

Le Conseil des gouverneurs, qui est composé des ministres des finances des États membres de l'UE, ces derniers étant les actionnaires de la BEI, a tenu sa Séance annuelle le 3 juin à Luxembourg. Les ministres des dix États adhérents y ont assisté en qualité d'observateurs et ont été accueillis en tant que futurs gouverneurs.

Le président de la BEI, M. **Philippe Maystadt**, a résumé les activités que la Banque a menées à l'appui des politiques de l'UE et a présenté une vue d'ensemble des priorités opéra-

tionnelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne : en 2002, le montant total des prêts de la BEI s'est élevé à 39,6 milliards d'EUR (contre 36,8 milliards d'EUR en 2001).

À l'intérieur de l'UE, la BEI a prêté 33,1 milliards d'EUR. Les prêts consacrés au développement régional se sont élevés à près de 20 milliards d'EUR et ceux accordés dans le cadre de l'initiative «Innovation 2000», conçue pour appuyer la stratégie de Lisbonne par laquelle l'UE visait à renforcer l'innovation et la compétitivité, ont atteint au

total 3,3 milliards d'EUR. À sa réunion de Lisbonne en mars 2000, le Conseil européen avait demandé à la Banque de consacrer, sur une période de trois ans, entre 12 et 15 milliards d'EUR à des projets qui favorisaient l'innovation : ce mandat a été rempli, puisque le montant des prêts approuvés dans ce contexte atteignait, au 1^{er} mai 2003, 15,8 milliards d'EUR. Les prêts en faveur de l'environnement naturel et urbain ont enregistré une progression sensible et ont atteint 9,3 milliards d'EUR.

À l'extérieur de l'Union européenne, la Banque a signé des prêts pour un montant record de 3,7 milliards d'EUR dans les pays adhérents et en voie d'adhésion (soit une hausse de 37 % par rapport à 2001), consolidant ainsi sa place de source la plus importante de financements extérieurs pour cette région. Les projets d'infrastructure – de transport en particulier – ont représenté près de la moitié du volume des prêts, juste devant l'environnement, les prêts signés dans ce domaine atteignant 1,3 milliard d'EUR. La région méditerranéenne a absorbé 1,8 milliard d'EUR de prêts, ouvrant ainsi la voie à la mise en oeuvre réussie de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat.

Pour ce qui concerne le **développement régional et la cohésion économique et sociale**, la Banque s'est fixé pour objectif ambitieux d'accorder 70 % de ses prêts directs en faveur de projets situés dans les zones assistées de l'Union européenne.



La Banque participe activement à un groupe de travail conjoint mis en place avec la Commission dans le but de définir les futurs modes d'action en faveur des régions assistées, en particulier pour maximiser l'effet d'entraînement des Fonds structurels. La BEI contribue également à la cohésion économique et sociale en poursuivant le financement des **réseaux transeuropéens**. Forte de l'expérience acquise ces dix dernières années (pendant lesquelles elle a prêté 75 milliards d'EUR à ce secteur), la Banque a l'intention d'intégrer son action aux mesures prioritaires qui sont en cours d'élaboration au sein du groupe à haut niveau sur les RTE.

La BEI va poursuivre et renforcer son **action en faveur de l'innovation**. Le Conseil des gouverneurs ayant approuvé l'initiative «Innovation 2010», le financement de l'innovation demeurera de toute évidence l'un des domaines d'intervention prioritaires de la BEI jusqu'en 2010. La nouvelle initiative i2i, qui fera l'objet d'un examen à mi-parcours, prévoit de consacrer une enveloppe de prêts de 20 milliards d'EUR d'ici à la fin de 2006 à des projets relevant de trois domaines-clés :

- l'éducation et la formation,
- la recherche-développement et les investissements innovants en aval,
- les technologies de l'information et de la communication.

Dans le domaine de la **protection de l'environnement naturel et urbain**, la Banque maintient son objectif qui consiste à affecter entre 25 et 35 % du total de ses prêts à ce type de projets. Par ailleurs, elle cherchera de nouveaux moyens de prendre en compte, dans ses interventions, les priorités de l'UE en matière d'environnement, en particulier en appuyant les engagements internationaux pris par l'UE à l'égard des gaz à effet de serre, des énergies renouvelables et des «Objectifs pour le Millénaire» fixés à Johannesburg. La Banque participe au groupe de travail de la Commission chargé d'élaborer de nouveaux mé-

N.B. : le discours prononcé par M. Maystadt lors de la séance annuelle du Conseil des gouverneurs est disponible sur le site internet de la BEI : www.bei.org

Le Conseil des gouverneurs a entériné les priorités opérationnelles de la BEI, à savoir :

- le développement régional et la cohésion économique et sociale,
- la mise en oeuvre de l'initiative «Innovation 2000» (i2i),
- la protection et l'amélioration de l'environnement,
- la préparation des pays adhérents et en voie d'adhésion à leur entrée dans l'UE,
- le soutien aux politiques communautaires d'aide au développement et de coopération dans les pays partenaires.



canismes de financement en faveur des énergies renouvelables et elle suit de près l'évolution de l'initiative «eau» de la Commission.

En ce qui concerne les **activités à l'extérieur de l'Union européenne**, le Conseil des gouverneurs a approuvé les orientations adoptées pour les pays adhérents et en voie d'adhésion et pour les Balkans occidentaux, et il a salué la mise en place de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) ainsi que le lancement de la Facilité d'investissement de Cotonou.

Dans les **pays adhérents et en voie d'adhésion**, où la BEI a acquis le rang de principale source de financements extérieurs, le financement de certains projets a pour objet de contribuer à la transposition de l'acquis communautaire et, d'une manière plus générale, de faciliter le processus d'élargissement. La Banque va intensifier ses efforts dans certains secteurs-clés : les prêts aux collectivités locales en faveur des équipements collectifs, l'investissement étranger direct, l'extension de l'appui accordé aux PME, dans le cadre d'un mécanisme de cofinancement élaboré avec la Commission pour promouvoir les crédits à long terme, et, enfin, l'augmentation des prêts en faveur de projets dans les secteurs de l'éducation, de la R-D et de la santé. Compte tenu de l'accroissement substantiel des aides non remboursables que l'UE mettra à la disposition des nouveaux États membres au titre du Fonds de cohésion et des Fonds structurels, la Banque va renforcer sa coopération et multiplier les cofinancements avec la Commission de façon à maximiser les synergies. Après l'élargissement prévu en 2004, la Banque développera ses activités en **Roumanie** et en **Bulgarie** afin que l'échéance prévue pour le prochain élargissement, à savoir 2007, puisse être respectée.

Dans les **Balkans occidentaux**, la Banque reste déterminée à jouer un rôle dynamique dans le développement de cette région, où elle a l'intention de prêter 1,2 milliard d'EUR ces trois prochaines années. Jusqu'à présent, la BEI s'est essentiellement concentrée sur la reconstruction des infrastructures de base. À mesure que la stabilité s'instaurera dans la région,

les activités seront progressivement étendues à d'autres secteurs. La protection de l'environnement, le développement des infrastructures d'intérêt local, la diffusion de l'innovation et la promotion de la santé et du capital humain prendront peu à peu de l'importance. La BEI continuera à coordonner son action avec celle d'autres institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et la BERD.

En ce qui concerne les opérations dans les **pays partenaires méditerranéens**, 2002 a vu le lancement officiel de l'initiative FEMIP à Barcelone. Depuis octobre 2002, la BEI a approuvé au total 1,5 milliard d'EUR de prêts, dont plus d'un tiers est allé au secteur privé, cible privilégiée de la Facilité. Quant à l'orientation qui sera donnée à la FEMIP à l'avenir, la réunion du comité de niveau ministériel qui s'est tenue en avril dernier à Istanbul a permis l'ouverture d'un dialogue constructif avec les représentants de toutes les parties intéressées, à savoir les États membres de l'UE, les pays partenaires et les institutions. La FEMIP aura pour objectif principal de faciliter l'accès du secteur privé aux financements ; le développement des prêts globaux et l'introduction de nouveaux produits destinés à l'apport de fonds propres et de quasi-fonds propres seront décisifs pour atteindre cet objectif.

Les opérations de la Banque dans les **pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique** s'inscrivent dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord de

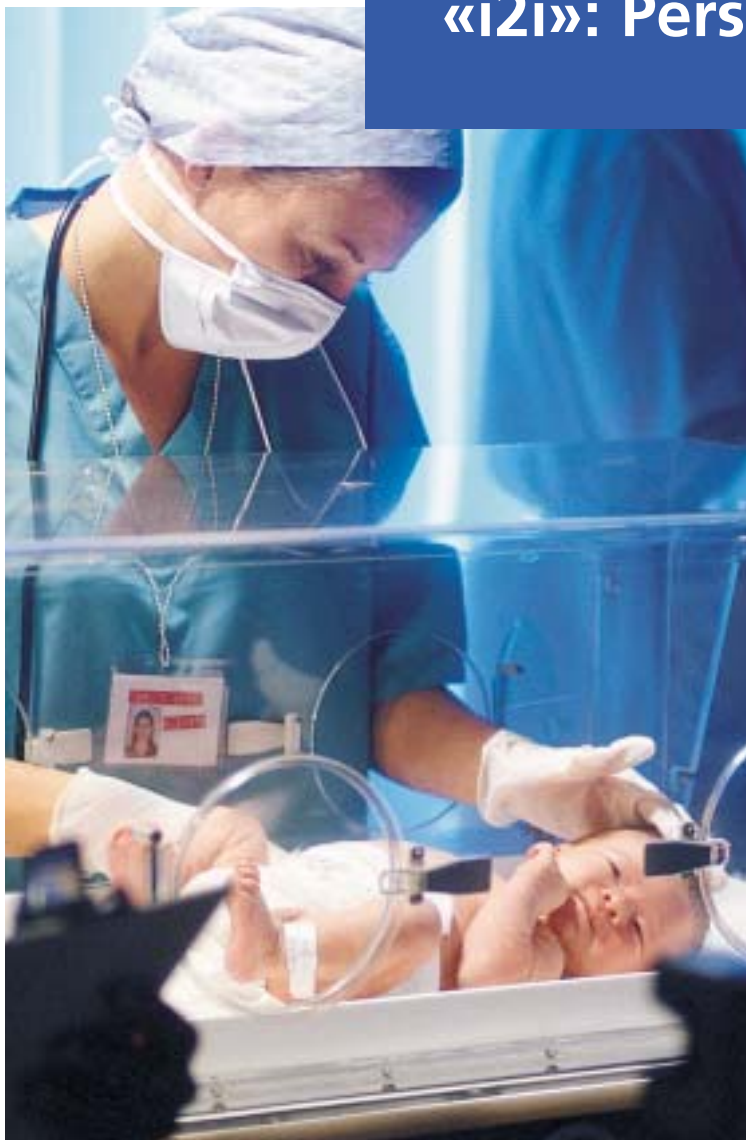
Cotonou. Cet accord marque un tournant dans la coopération entre l'UE et les pays ACP en matière de développement économique axé sur la réduction de la pauvreté. Il reconnaît le rôle central que joue le secteur privé dans la création de la richesse économique. Dans ce contexte, les opérations financées par la Facilité d'investissement, laquelle a officiellement été lancée le 2 juin, seront assorties – plus fréquemment que dans le passé – d'un partage des risques et elles devront en outre s'accompagner d'un niveau de rémunération raisonnable. De cette manière, la Banque disposera d'un mécanisme renouvelable qui utilisera le produit des remboursements et des dividendes. L'objectif de générer un retour sur investissement suffisant pour entretenir un mécanisme renouvelable constitue de toute évidence un défi, compte tenu des risques financiers inhérents à la plupart des projets réalisés dans la zone ACP. La Banque gèrera, au titre de cette Facilité, une enveloppe de 2,2 milliards d'EUR au maximum provenant des ressources budgétaires des États membres de l'UE. Enfin, en complément de la Facilité d'investissement, la BEI accordera des prêts sur ses ressources propres, à hauteur de 1,7 milliard d'EUR.

Paul Gerd Löser
département «*Information*
et communication»
(+352) 43 79 3139
p.loeser@bei.org

Première séance annuelle du Conseil des gouverneurs pour les nouveaux vice-présidents de la BEI.



«i2i»: Perspective 2010



Le financement de l'innovation restera une priorité de premier plan pour la Banque jusqu'à l'horizon 2010. En effet, bien que le programme «i2i» arrive, en 2003, au terme de sa durée initiale de trois ans, l'objectif défini par la «Stratégie de Lisbonne» reste valide. Dans la ligne des Conseils européens de Stockholm (mars 2001) et de Barcelone (mars 2002), les Gouverneurs de la BEI ont, lors de leur séance annuelle du 3 juin dernier, approuvé une novation de ce programme : l'initiative «innovation 2010».

En dix ans, la BEI aura accordé plus de 50 milliards d'euros au soutien de la «Stratégie de Lisbonne»

L'initiative «innovation 2010» s'appuie sur l'expérience acquise par le Groupe BEI lors de la mise en œuvre de l'«Initiative 2000 Innovation» établie en juin 2000 pour appuyer les conclusions du Conseil européen de Lisbonne visant à assurer le développement d'une économie européenne fondée sur la connaissance et l'innovation.

A la fois poursuite et réorientation de «i2i», «innovation 2010» tient compte de la nature à long terme des objectifs fixés à Lisbonne et à Barcelone ; elle porte sur une action déployée par le Groupe jusqu'à la fin

de la décennie et fixe une nouvelle enveloppe indicative de prêts de 20 milliards, de juin 2003 à la fin 2006. À cette date, le Groupe BEI procédera à une évaluation de mi-parcours pouvant permettre un affinement des priorités et des instruments de l'initiative jusqu'à la fin 2010.

Rappelons que i2i met en œuvre :

- **des prêts à moyen ou long terme de la BEI**, le cas échéant sous forme de prêts en partage de risques ou de prêts structurés, et
- **des prises de participation ainsi que des structures de contre-garanties du FEI** en faveur des PME, pour stimuler leur croissance et leur développement par l'apport de fonds propres

en capital-risque, ou par un accès facilité au crédit bancaire.

Une approche intégrée

«Innovation 2010» se fonde sur une approche intégrée axée sur les liens entre la création du savoir et le marché. Elle couvre toutes les phases du processus allant de l'enseignement, à la recherche-développement (R&D), et à la transformation de l'innovation en investissements débouchant sur des gains de productivité et l'accroissement de la compétitivité de l'économie européenne. Cette approche intégrée constitue un élément fondamental d'un soutien efficace à l'innovation comme levier de croissance économique et de créations d'emplois.

Sur la base de l'expérience acquise pendant 30 mois lors de la mise en œuvre de la première «i2i» (voir encadré), de son dialogue de politique générale avec la Commission et de ses contacts avec les acteurs économiques publics ou privés, la Banque prévoit que cette nouvelle initiative se concentrera sur trois domaines prioritaires d'activité :

- **l'éducation et la formation**, y inclus la formation continue dans les services et l'industrie, l'intégration de la recherche dans les projets de l'enseignement supérieur, la culture numérique et l'enseignement en ligne (eEurope), le développement et la diffusion de la connaissance au moyen des média nouveaux ;
- **la R&D et les investissements en aval**, notamment ceux effectués par le secteur privé dans les produits et procédés ; ce volet touche en particulier les projets de R&D paneuropéens et le financement d'installations publiques ou internationales de recherche, le soutien aux initiatives privées – notamment des PME- de R&D, de «R&D en pool» et l'application combinée de la recherche à des fins industrielles ou de services ; l'appui aux structures d'incubateurs répondant aux besoins des entreprises de création récente ; le cofinancement de programmes de recherche soutenus par le 6^{ème} Programme-cadre de l'Union ;
- **la création et la diffusion des technologies de l'information et de la communication** (TIC), par exemple celles relatives au matériel informatique, au contenu véhiculé par les TIC et aux applications. Sous cet objectif, on relèvera le déploiement des réseaux fixes ou mobiles à large bande et leurs installations d'accès (AsDSL, DSL, UMTS, par ex.) ainsi que la R&D dans ce secteur ; les plates-formes de télévision numérique terrestre (TNT) ; les investissements relatifs aux services en ligne (commerce, santé, services publics) ; le développement de systèmes intelligents de gestion des transports (Galileo, par ex.) et la diffusion de normes européennes pour les réseaux de transports (ERTMS,

ETCS, LCTC, GSM-Rail) ou d'urgence (TETRA) ; plus généralement, l'appui aux projets concrétisant les programmes «eEurope 2005» et «eEurope+».

Cette approche fait ressortir la chaîne continue de connaissances que met en œuvre le processus d'innovation ; elle permet au Groupe BEI d'adresser son action tant aux catalyseurs de cette chaîne que sont les infrastructures du savoir et de sa diffusion, qu'aux intermédiaires appliquant ce savoir et, enfin, aux acteurs réalisant les biens de contenu et les produits commerciaux résultats de la chaîne de l'innovation dans la société européenne.

Compte tenu de la variété des investissements qui entrent dans la chaîne de transformation du savoir, la

En dix ans, la Banque aura prêté plus de 50 milliards d'EUR à l'appui de la stratégie de Lisbonne.

nouvelle «i2i» impliquera davantage de **prêts à l'appui d'actifs incorporels** (tels les programmes d'enseignement, de recherche ou les brevets), en plus du traditionnel soutien de la Banque aux investissements matériels (tels que les infrastructures, les locaux et leurs équipements scientifiques ou technologiques).

En outre, l'appui aux projets favorisant ou issus de **synergies entre les secteurs public et privé** seront l'objet d'une sélection prioritaire de la part du Groupe BEI, dans la mesure où la catalyse des efforts de ces deux secteurs économiques est décisive pour atteindre l'objectif ambitieux de 3% du PIB européen consacré à la R&D à l'horizon 2010, tel qu'affirmé par le Conseil européen de Barcelone en mars 2002.

Coopération renforcée avec la Commission

Il n'est plus besoin de souligner les domaines de coopération renforcée avec la Commission qui marquent l'activité du Groupe BEI dans les domaines éligibles à l'initiative «i2i».

Ceux-ci couvrent notamment :

- la coordination (et, là où c'est possible, le cofinancement) d'initiatives

clés soutenues par le 6^{ème} Programme-cadre de l'Union en matière de R&D lancé en novembre 2002 ;

- la mise en œuvre des accords avec la DG-Info pour une approche européenne du financement des réseaux technologiques et des projets relatifs au contenu et aux applications des TIC ;
- les synergies établies avec la DG-Culture pour le soutien et le financement des projets intéressant l'audiovisuel européen ;
- les accords de coopération passés avec la Commission pour optimiser les synergies entre les deux institutions dans les domaines du développement régional et de l'intégration des pays candidats, en particulier afin de maximiser l'effet des fonds structurels européens.

Une dimension paneuropéenne

Comme pour la première initiative, «innovation 2010» accordera une **priorité absolue aux projets situés en zones de développement régional** ; la création de pôles d'excellence dans les régions les moins favorisées de l'Union ou des pays qui la rejoindront en 2004 est en effet un élément essentiel de l'égal accès des citoyens de l'Europe aux technologies d'un monde en mutation ; elle participe en outre à l'atténuation de la tendance à la concentration des investissements dans les zones les plus riches d'un espace économique unifié. À cet égard, on relèvera que, de 2000 à 2003, 66% des financements de la Banque au titre de la première «i2i» concernaient des projets localisés en zones moins avancées de l'Union ou des pays candidats, témoignant ainsi de la forte valeur ajoutée de l'implication de la BEI et de sa volonté confirmée d'assurer un transfert de savoir-faire au profit des régions les moins avancées.

Forts de cette expérience positive, les Gouverneurs de la BEI ont décidé de définir un **champ d'application géographique plus large pour «innovation 2010»** en l'inscrivant dans la perspective de la création d'un Espace européen de la recherche, voulu par les Chefs d'État et de Gouvernement réunis à Barcelone en mars 2002.

Ainsi, seront éligibles aux activités du Groupe BEI au titre de la nouvelle «i2i» :

- les pays de l'actuelle Union (UE-15), l'accent étant plus particulièrement porté sur les projets situés dans les régions assistées ou les pays de la cohésion ;
- les 10 pays adhérents qui rejoindront l'Union en mai 2004 ;
- les pays en voie d'adhésion : Bulgarie, Roumanie et Turquie ;
- les pays des Balkans occidentaux où, à mesure que l'action de la Banque pour la reconstruction et le développement porte ses fruits, d'importants besoins relatifs aux équipements d'enseignement et de réseaux technologiques devront être pourvus.

Des moyens substantiels

S'ajoutant aux quelque 17 milliards d'euros approuvés par la BEI au titre de la première «i2i», l'enveloppe indicative de 20 milliards définie par les Gouverneurs de la Banque pour la période allant de la mi-2003 à la fin 2006, portera à une moyenne de 6,5 milliards par an l'intervention du Groupe BEI au soutien des objectifs de la «Stratégie de Lisbonne». Compte tenu du volume d'affaires déjà engagé et des besoins exprimés par les opérateurs économiques, il est réaliste de prévoir que ce rythme annuel moyen de financement sera confirmé sur l'ensemble de la décennie. Ainsi, le soutien du Groupe BEI en faveur des secteurs visés par «i2i» aura largement dépassé les 50 milliards d'euros d'ici la fin de l'année 2010.

Henry Marty-Gauquié
directeur du département
«Information et communication»
(+352) 43 79-3153
h.marty@bei.org

«i2i» : Bilan 2000-2002

Fin 2002, le Groupe BEI avait pratiquement atteint les objectifs que le Conseil européen lui avait fixé à Lisbonne : en deux années et demie, il a approuvé un volume d'opérations très proche de 17 milliards (14,4 milliards BEI + 2,5 milliards FEI) pour quelque 300 opérations intéressant la totalité des pays membres de l'Union et 10 pays candidats ; le total des prêts signés s'élève à 10,8 milliards (dont plus de 3,6 milliards en 2002) et le volume des prises de participations du FEI se monte à plus de 2,5 milliards (dont 471,5 millions en 2002).

Les résultats de cette activité démontrent que la BEI a su répondre à une réelle demande économique en apportant des produits financiers diversifiés aux secteurs «i2i». Ce faisant, le Groupe a accordé la priorité à des investissements qui réalisent un transfert de savoir-faire aux régions les moins avancées et témoignent de la valeur ajoutée de son action :

- *Développement régional* : 66 % des financements concernent des projets qui favorisent l'accès des régions moins favorisées de l'Union et des pays candidats aux technologies les plus avancées ; il en est particulièrement ainsi des projets de l'éducation, de la santé ou des réseaux technologiques.
- *Contenu innovant* : depuis 2000, le contenu innovant des projets financés s'est fortement accru ; les projets de recherche et développement (R&D), notamment ceux intéressant les sciences de la vie, représentent 59 % des prêts accordés en 2002 ; les projets relatifs à l'éducation (26 % des prêts 2002) ont une forte composante innovatrice soit par l'utilisation de technologies TIC (e-learning), soit par l'application de recherches issues de la R&D fondamentale (universités et hôpitaux universitaires). Les projets mettant en œuvre des réseaux TIC (10 % des prêts en 2002) ont été retenus soit pour leur fort impact de développement régional, soit en raison de leur rôle dans la diffusion de l'innovation (technologies digitales appliquées à la production ou à la distribution d'œuvres audiovisuelles).
- *Répartition sectorielle* : la répartition entre les composantes sectorielles de «i2i» a également évolué : alors qu'en 2000, les projets en cours d'évaluation intéressaient principalement les télécommunications (59 % en 2000), la répartition sectorielle des projets approuvés fin 2002 fait ressortir, dans l'ordre décroissant : l'éducation/e-learning (43 %), la R&D (39 %), les réseaux technologiques (10 %) et la diffusion de l'innovation/l'audiovisuel (8 %).



Lancement de la nouvelle Facilité d'investissement de la BEI



Le président de la BEI accueillant M. Wade, président du Sénégal.

Un nouveau mécanisme d'investissement de la BEI, destiné à soutenir les investissements du secteur privé mis en œuvre dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour réduire la pauvreté, a été lancé officiellement le 2 juin dernier au siège de la BEI à Luxembourg.

Créée aux termes de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou, la Facilité d'investissement constitue une nouvelle étape dans l'activité que mène la Banque dans les pays ACP depuis plus de 40 ans, au cours desquels elle y a acheminé plus de 7 milliards d'EUR à l'appui de projets présentant une importance économique majeure, dans le cadre de l'aide au développement qu'apporte l'UE dans la région.

M. **Abdoulaye Wade**, Président de la République du Sénégal, et M. **David Mwiraria**, Ministre des finances du Kenya, assistaient à la cérémonie de lancement, de même que M. **Nikolaus Christodoulakis**, Gouverneur de la BEI et Ministre des finances de la Grèce, qui représentait la Présidence

grecque de l'Union européenne, ainsi que M. **Pedro Solbes**, Commissaire européen. Étaient également présents des ambassadeurs des 78 pays ACP, des représentants des autres institutions européennes et des agences d'aide bilatérale des États membres de l'UE.

Réduction de la pauvreté

L'Accord de Cotonou se situe dans le prolongement de relations établies au travers d'une série de conventions, celles de Yaoundé puis de Lomé, négociées entre les pays ACP et l'UE et qui couvraient, entre autres domaines, le commerce, la coopération et l'aide au développement. L'Accord de Cotonou constitue le point de départ d'un nouveau partenariat de 20 ans entre les pays ACP et l'UE. Il a pour objectif principal «*la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale*».

Aux termes de cet Accord, la BEI est chargée de gérer un nouveau mécanisme d'investissement doté d'une enveloppe de 2,2 milliards d'EUR à allouer au cours des cinq prochaines années en faveur essentiellement de projets relevant du secteur privé, ou

du secteur public pour autant qu'ils soient gérés selon des principes commerciaux. Les fonds proviendront des États membres de l'UE. La Banque a renouvelé son engagement de fournir, sur ses ressources propres, un montant supplémentaire de 1,7 milliard d'EUR à l'appui de projets dans les pays ACP durant les cinq années à venir, et elle gèrera les fonds de la Facilité d'investissement en parallèle. La BEI se procure ses ressources propres en empruntant sur les marchés des capitaux.

Le nouvel accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou s'est fixé comme objectif principal la réduction de la pauvreté, mais il reconnaît en outre que les États ne peuvent pas susciter un développement durable par la seule application de politiques fiscales et de répartition des revenus. La réduction de la pauvreté est une question primordiale à l'heure où les États se désengagent d'activités qui sont désormais considérées comme étant mieux gérées par le secteur privé.

Tout comme en Europe, où les réformes de privatisation et de déréglementation restent à achever, dans les pays ACP aussi, le secteur privé apporte peu à peu une contribution croissante au développement économique. Dans nombre d'entre eux, le

chemin parcouru est déjà considérable, comme en témoigne la nature même des activités de prêt de la Banque dans les pays ACP : au cours des cinq dernières années, la BEI a financé pour 2.13 milliards d'EUR d'investissements dans la région ; sur ce montant, 45 % ont été accordés à des investissements du secteur privé et à des projets destinés à favoriser la mise en œuvre du processus de privatisation et de libéralisation.

L'intérêt particulier de l'Accord de Cotonou est que la réduction de la pauvreté y est considérée comme tributaire de la croissance économique, celle-ci, à son tour, comme le produit d'une meilleure gouvernance et d'une plus grande intégration dans l'économie de marché mondiale. Or, la réalisation de ces objectifs dépend dans une très large mesure du développement du secteur privé, que l'Accord de partenariat identifie comme étant le véritable moteur de la croissance. Ainsi, les activités du secteur privé constituent un moyen d'encourager l'émergence de talents et d'initiatives, du fait qu'elles contribuent à créer des emplois, à diffuser la prospérité et à créer des moyens de consacrer davantage de ressources à la réforme sociale.

Ressources disponibles

Dans le cadre de l'Accord de Cotonou, la BEI va accorder au total, entre 2003 et 2008, une aide remboursable de près de 4 milliards d'EUR à l'appui de projets situés dans les États ACP. Ces financements se composent d'une aide non remboursable du Fonds européen de développement, gérée par la Commission, et d'une aide bilatérale des États membres de l'UE.



La Facilité d'investissement (FI) remplace les anciennes ressources sur capitaux à risques des États membres de l'UE, qui étaient également administrées par la Banque. La nouveauté, c'est que la FI est un mécanisme renouvelable, c'est-à-dire que les retours sur prêts seront réinvestis en faveur de projets dans les pays ACP.

La FI offre différentes formes de dette de rang prioritaire ou subordonné et d'instruments de financement à risques partagés, qui permettent de déterminer, avec une certaine souplesse, des conditions et modalités adaptées à chaque type de projets,

par exemple en instaurant un élément de rémunération variable liée aux résultats du projet concerné. Elle assumera le risque-projet et devra dégager un rendement correspondant afin de conserver son autonomie financière.

Les prêts sur ressources propres de la BEI représentent une dette de rang prioritaire à long terme consentie à des conditions très avantageuses à l'appui de grands projets présentant peu de risques ou d'opérations dans le secteur financier. Lorsqu'elle octroie des prêts sur ses ressources propres, la Banque assume un risque faible qu'elle atténue au moyen de sûretés et de dispositifs de garantie adéquats.

Les financements de la BEI se présentent sous deux formes :

Les fonds de l'Accord de Cotonou		
Fonds européen de développement		
Commission européenne	Banque européenne d'investissement	
	Facilité d'investissement	Ressources propres de la BEI
Aides non remboursables	Prêts, fonds propres, garanties pour des projets d'investissement	Prêts à l'appui de projets d'investissement
11,3 milliards d'EUR	2,2 milliards d'EUR	1,7 milliard d'EUR

Étant donné qu'elle ne poursuit pas de but lucratif, la BEI répercute les avantages de sa notation AAA sur ses conditions de prêt. De manière générale, elle fixe ses tarifs par référence à sa notation AAA ; cependant, dans le cadre de la Facilité d'investissement, elle pourra assumer davantage de risques et calculera en conséquence le tarif des activités menées à ce titre.

La gamme des instruments financiers disponibles

	Facilité d'investissement	Ressources propres de la BEI
Dettes de premier rang ou prioritaire :	<p>Tarification: taux BEI de référence + marge.</p> <p>Sûreté: garantie (internationale ou locale) ou sûreté réelle (projet).</p> <p>Monnaie: EUR (possibilité d'autres monnaies, locales par exemple)</p>	<p>Tarification: taux BEI de référence.</p> <p>Sûreté: garantie de premier recours ou sûreté de premier ordre (avec possibilité d'exclusion du risque politique).</p> <p>Monnaie: EUR, USD, GBP et ZAR.</p>
Dettes de deuxième rang ou subordonnée :	<p>Tarification: taux BEI de référence + marge.</p> <p>Sûreté: garantie sur projet ou autres clauses.</p> <p>Monnaie: EUR (possibilité d'autres monnaies, locales par exemple)</p>	-
Quasi-fonds propres : prêts participatifs ou conditionnels :	<p>Tarification: rémunération variable en fonction des résultats.</p> <p>Sûreté: en règle générale, soit absence de sûreté, soit régime subordonné, avec clauses spécifiques.</p> <p>Monnaie: EUR (possibilité d'autres monnaies, locales par exemple)</p>	-
Participations en fonds propres :	<p>Tarification: dividendes et plus-values.</p> <p>Sûreté: néant.</p> <p>Monnaie: monnaie locale.</p>	-

Un surcroît de responsabilités

Le partenariat de Cotonou encourage les États ACP à s'approprier les stratégies de développement exposées dans les textes de l'Accord. Cela implique que ces pays accèdent à de nouvelles responsabilités, notamment sur le plan du dialogue politique et de la gouvernance. L'Accord prévoit que la BEI devra garantir à la fois la viabilité à long terme et la rentabilité des projets qu'elle finance par l'intermédiaire de la Facilité d'investissement.

Lors de la cérémonie de lancement, M. Philippe Maystadt, Président de la BEI, a indiqué que, forte de ses 45 années d'expérience dans le financement de projets, la Banque ne ménagera pas ses efforts pour faire de sa Facilité d'investissement et de ses ressources propres des outils dynamiques visant à aider les pays ACP sur la voie du développement. En outre, le partenariat permettra de

créer des synergies entre l'UE, la BEI et les pays ACP.

Bureaux régionaux

Le président de la BEI a par ailleurs annoncé l'ouverture de trois bureaux régionaux de représentation dans la zone ACP : à Dakar pour l'Afrique de l'Ouest, à Nairobi pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale et à Pretoria pour l'Afrique australe. Ces représentations régionales seront établies en étroite coopération avec la Commission européenne, ce qui permettra de

renforcer la présence des institutions européennes dans les pays ACP. Les bureaux de la BEI seront en contact avec les milieux d'affaires de l'ensemble de leur région respective et seront utilisés comme bases principales pour les opérations de la Banque dans les pays ACP.

Abraham Schim van der Loeff
département
«Information et communication»
 (+352) 43 79 3134
 schimvan@bei.org





La BEI et les énergies renouvelables

La Banque européenne d'investissement (BEI) soutient par ses financements la réalisation d'investissements qui concrétisent les objectifs de l'Union européenne (UE). La protection de l'environnement et l'amélioration du bien-être des populations comptent parmi les premières priorités de la Banque auxquelles elle s'est engagée à consacrer entre 25 % et 33 % de ses financements dans les pays membres actuels ou futurs de l'UE. Entre 1999 et 2002, l'UE a reçu 35 % des financements accordés à l'appui de grands projets environnementaux, les pays adhérents et en voie d'adhésion 28 % et les autres pays partenaires (pays méditerranéens, Balkans, pays ACP, Asie et Amérique latine) 23 %.

Intensification du soutien aux énergies renouvelables

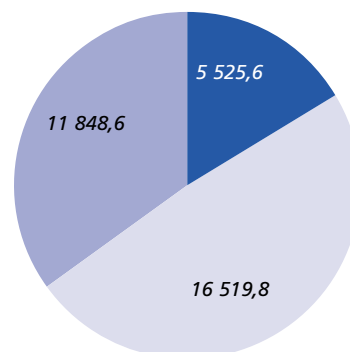
Pour appuyer les objectifs internationaux de l'Union et de ses États membres en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques, la BEI, en complément des efforts visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et les économies d'énergie, a récemment renforcé sa stratégie de financement des projets dans le secteur des énergies renouvelables. Elle s'est fixé en 2002 l'objectif minimal de porter la part de ces projets, au cours des cinq ans à venir, de 7,5 % à 15 % du volume total des prêts dans le domaine de l'énergie.

Les grandes lignes de la stratégie de la Banque en vue d'accroître son activité de prêt dans le secteur prévoient :

- le financement de projets et de programmes de **recherche-développement** pour l'émergence de technologies novatrices applicables à

Prêts pour des grands projets en faveur de l'environnement 1999-2002 : 32,3 milliards d'EUR

- Environnement régional ou mondial (économies d'énergie, énergies renouvelables, piégeage de carbone, transport durable)
- Environnement Urbain (transport collectif, rénovation urbaine, catastrophes naturelles)
- Environnement naturel (eau, air, sols, déchets)



N.B. certains projets peuvent être classés simultanément dans plusieurs catégories.



la mise en valeur d'énergies renouvelables ;

- le financement en amont d'équipements industriels nécessaires aux projets et programmes d'énergies renouvelables ;
- l'intensification de ses financements dans les pays adhérents et en voie d'adhésion à l'appui des projets d'énergies renouvelables, notamment la rénovation de centrales hydroélectriques et le développement de l'énergie géothermique, de la bioénergie et de l'énergie éolienne ;
- un travail de **coordination avec la Commission** pour renforcer les synergies entre les moyens budgétaires de l'Union et les prêts BEI en faveur des projets ayant trait à ces sources d'énergie.

La Banque étudie également la possibilité d'accorder des crédits à des **intermédiaires spécialisés** disposant des ressources suffisantes pour évaluer et gérer en particulier des projets de petite dimension géographiquement très éloignés les uns des autres dans le secteur de ces énergies et pour appliquer les critères de sélection convenus avec elle. Cela encouragerait en

outre les investissements visant à décentraliser la production d'électricité.

Un secteur de croissance

Dans le passé, les prêts de la BEI en faveur des énergies renouvelables se concentraient sur les projets les plus aboutis d'un point de vue commercial et technique, tels que les aménagements hydroélectriques et géothermiques et, plus récemment, le financement de projets de biomasse. L'activité de financement à l'appui de l'énergie éolienne est quant à elle particulièrement importante dans plusieurs pays (Allemagne, Espagne, Italie et Danemark), et elle porte désormais principalement sur de grandes installations situées en mer.

À l'avenir, grâce aux incitations financières mises en place dans de nombreux pays et aux progrès technologiques permanents, on assistera probablement à une hausse des investissements privés et publics dans le secteur des énergies renouvelables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. En conformité avec la stratégie décrite ci-dessus, la réserve de projets dont dispose actuellement la Banque dans le secteur des énergies renouvelables est bien équilibrée ; elle est en outre suffisante pour permettre à la Banque d'atteindre, voire de dépasser, ses objectifs de prêts dans ce secteur.

De 1993 à 2002, la BEI a financé, à hauteur de 2,4 milliards d'EUR (76 % dans l'UE et 24 % à l'extérieur), 47 projets d'envergure dans le secteur

des énergies renouvelables (25 dans l'UE et 22 à l'extérieur).

À titre d'exemple, on citera :

- la rénovation de centrales hydroélectriques et la construction de parcs éoliens en Écosse,
- la construction d'une usine de production de modules solaires et des travaux de recherche-développement photovoltaïque à Alzenau en Bavière (Allemagne),
- l'extension d'installations de production de tranches de silicium utilisées dans les cellules photovoltaïques à Freiberg en Saxe (Allemagne),
- la construction d'un parc éolien au large d'Esbjaerg au Danemark,
- la réalisation d'un programme de 7 parcs éoliens en Grèce continentale et dans les îles grecques,
- la mise en œuvre d'un programme national d'investissements dans des installations éoliennes, géothermiques et hydroélectriques nouvelles ou existantes en Italie,
- la modernisation d'une centrale, à biomasse, de production combinée de chaleur et d'électricité à Swiecie, dans le nord de la Pologne,
- la construction d'une nouvelle centrale géothermique ainsi que les lignes de transport d'électricité et les sous-stations connexes à Nairobi (Kenya),
- la construction d'installations de production d'énergie éolienne dans la province de Tetouan, au Maroc,
- la remise en état des installations de production de la centrale hydroélectrique des chutes Victoria sur la rive zambienne du Zambèze,
- la construction d'une centrale électrique alimentée au charbon et à la bagasse à Maurice.

Pour de plus amples informations sur le thème de l'environnement, voir sur le site Internet de la Banque (www.bei.org) les publications ci-après sous les chapitres «Thématiques et procédures» et «Stratégies».

- Rapport sur l'environnement 2001-2002
- Les prêts en faveur de l'environnement en Europe centrale et orientale
- Documents de la BEI relatifs au développement durable et à l'environnement
- Procédures environnementales de la BEI
- Déclaration sur l'environnement
- La BEI et sa contribution au développement durable
- Soutien de la BEI en faveur des énergies renouvelables
- La BEI et le changement climatique
- sur le thème de l'eau, l'article publié dans le BEI-Information n° 112

Yvonne Berghorst
 département
 «Information et communication»
 (+352) 43 79 3154
 y.berghorst@bei.org

Nouvelle publication concernant la BEI et le secteur de l'eau

Depuis le milieu des années 80, le secteur de l'eau constitue un domaine-clé pour les financements de la BEI dans le cadre de son action au service de la protection de l'environnement et du bien-être des populations (voir l'article intitulé «Les financements de la BEI en faveur du secteur de l'eau» paru dans le n° 112 du BEI Information).

La Banque a publié récemment une fiche d'information présentant la politique et les activités de la BEI dans le

domaine de l'eau, que l'on trouvera sur son site Internet (www.bei.org), à la rubrique «Publications», section «Thématiques et procédures».



Agua de Sevilla : un projet innovant dans le secteur de l'eau

En finançant des projets dans le secteur de l'eau, la Banque européenne d'investissement (BEI) apporte une solide contribution à la réalisation des objectifs de l'Union européenne (UE). Dans ce contexte, le projet «Agua de Sevilla» constitue un exemple de projet innovant relatif à l'eau, qui conjugue certaines des toutes premières priorités de la Banque, à savoir le développement régional, la protection de l'environnement et l'amélioration du bien-être d'êtres humains.

Le projet fait partie d'un programme-cadre d'investissement courant sur dix ans («Contrato Programa»), établi par la Communauté autonome d'Andalousie (CAA) et EMASESA, la compagnie des eaux de la ville de Séville, qui vise à améliorer l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées à Séville (quatrième ville d'Espagne par ordre d'importance) et dans sa région.

Le projet concerne, en particulier, différents aménagements destinés à relever la qualité de l'approvisionnement en eau, à réduire les pertes d'eau sur le réseau, à augmenter la pression de l'eau et à améliorer le traitement des résidus.

Avec plus de 7 millions d'habitants, l'Andalousie est la plus grande des régions relevant de l'Objectif 1 en Espagne et l'une des plus vastes et des plus peuplées d'Europe. Dans une région où les ressources en eau sont rares, les financements de la BEI jouent un rôle primordial pour assurer un meilleur respect des directives environnementales de l'Union, permettant ainsi

aux utilisateurs finals de bénéficier de services d'eau plus écologiques et de pouvoir en payer la facture.

Sur le plan du montage financier, la principale nouveauté du projet réside dans le fait que le financement se présente sous la forme d'une acquisition, par voie d'intermédiation, des droits d'EMASESA de prélever, auprès des utilisateurs finals, une taxe d'amélioration («Canon de Mejora») instaurée en vertu d'un décret promulgué par le gouvernement régional de l'Andalousie dans le but spécifique de financer le programme de travaux. L'intérêt majeur de cette structure, du point de vue de la compagnie municipale des eaux, tient à sa nature même : il s'agit, en effet, d'une cession de droits sans possibilité de recours qui n'a, par conséquent, aucune répercussion sur l'endettement de la ville. Il n'est donc pas étonnant que le projet ait récemment obtenu d'Euromoney le titre d'«Opération municipale de l'année» ; d'autres projets devraient être réalisés sur le même principe.

Par sa participation à ce montage financier innovant, la BEI aide les banques commerciales qui sont parties prenantes au projet (Dexia, Ahoro Corporación Financiera et Financial Security Assurance) à développer leurs activités de prêt en faveur de projets d'infrastructure de type PPP tout en atténuant l'impact au niveau de leur bilan et de leur consommation de capital. L'opération impulsera le développement des financements de type PPP en Espagne, conformément aux objectifs visés tant par la BEI que par le gouvernement espagnol.

FORUM BEI 2003 à Dublin les 23 et 24 octobre



BEI/EIB
FORUM
.....
2003 DUBLIN

Le Forum de cette année aura pour thème : «Perspectives pour un environnement viable : les politiques à long terme de l'Europe pour l'énergie et l'eau» et tentera d'apporter une réponse aux questions suivantes.

Le développement durable est l'objectif que nous devons atteindre si nous ne voulons pas mettre en péril le droit des générations futures à vivre dans un environnement sain. Contrairement à la situation que l'on a connue il y a quelques années, l'environnement ne figure pas actuellement parmi les premières préoccupations de la population européenne en raison des incertitudes qui pèsent sur l'emploi et la sécurité sociale ; pourtant, le développement durable de-

meurera l'une des premières priorités de l'action politique. Le développement durable ne va pas de soi ; il s'inscrit dans une philosophie et nécessite une volonté politique ainsi que des stratégies à long terme, bénéficiant de l'appui des institutions démocratiques et de la société civile européennes.

Que doit-on faire pour garantir la viabilité de l'environnement à long terme dans le secteur de l'énergie ?

Le Sommet de Kyoto organisé par les Nations Unies a appelé la communauté mondiale à réduire les émissions nocives pour l'environnement afin de contrecarrer les changements climatiques. L'UE et ses États membres se sont engagés à réaliser ces objectifs généraux. Il semble que l'accroissement du rendement énergétique soit un but commun. Il existe toutefois des divergences quant à l'importance relative que chaque partie attache à l'utilisation la plus efficace possible de

Programme du Forum BEI 2003 à Dublin

Jeudi 23 octobre 2003

13h00 DÉJEUNER DE BIENVENUE

- 14h00 • Discours d'ouverture : **Philippe Maystadt**, président de la BEI
• Discours de bienvenue : **Charles McCreevy**, ministre irlandais des finances

14h30 1^{ère} SESSION : *Quelles mesures prendre dans le secteur de l'énergie pour assurer la viabilité à long terme de l'environnement ?*

Président de la session : **Michael G. Tutty**, vice-président de la BEI

Orateurs :

- **Loyola de Palacio**, commissaire européen pour les transports et l'énergie ;
- **Jürgen Trittin**, ministre fédéral allemand de l'environnement ;
- **Patricia Hewitt***, ministre britannique des transports et de l'industrie ;
- **Istvan Csillag**, ministre hongrois de l'économie et des transports ;
- **Jan-Erik Enestam***, ministre finlandais de l'environnement.

16h30 2^{ème} SESSION : *Quelles sont les autres sources d'énergie possibles pour l'Europe à l'avenir et quelle est leur viabilité financière ?*

Président de la session : **Michael G. Tutty**, vice-président de la BEI

Orateurs :

- **Fatih Birol**, économiste en chef, Agence internationale de l'énergie ;
- **Lars Josefsson ***, président-directeur général de Vattenfall, Suède ;
- **Prof. Antonio Luque**, directeur de l'Institut de l'énergie solaire, Université polytechnique de Madrid, Espagne ;
- **Dr Hermann Scheer**, lauréat du prix mondial pour le photovoltaïque et du prix Nobel alternatif, EURO SOLAR, Allemagne ;
- **Frank Overmeyer**, chef du service « Stratégie, produits et environnement », DaimlerChrysler, Allemagne.

18h00 SUSPENSION DES TRAVAUX

20h00 **DINER (au Royal Hospital Kilmainham, Dublin)**

- Discours de bienvenue : **Royston Brady**, maire de Dublin
- Discours de l'invité d'honneur : **Ray MacSharry**, ancien ministre irlandais des finances et commissaire européen pour l'agriculture

Vendredi 24 octobre 2003

09h00 3^{ème} SESSION : *Existe-t-il un plan réaliste pour la gestion durable de l'eau en Europe ?*

Chairman: **Wolfgang Roth**, vice-président de la BEI

Orateurs :

- **Margot Wallström**, commissaire européen pour l'environnement ;
- **Altero Matteoli**, ministre italien de l'environnement ;
- **Bernard Barraqué**, professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées (France) ;
- **Jaroslav Palas**, ministre tchèque de l'agriculture et de l'environnement ;
- **Andreas Wurzer**, coordonnateur européen pour l'eau douce, World Wildlife Fund, France.

11h15 4^{ème} SESSION : *Instruments de financement novateurs*

Président de la session : **Peter Sedgwick**, vice-président de la BEI

Orateurs :

- **Kristalina Georgieva**, directeur de l'environnement, Banque mondiale ;
- **Frank Joshua**, directeur de NatSource ;
- **Terry Brown**, directeur général des opérations de prêt, BEI.

13:00 **SESSION DE CLÔTURE**

- Remarques finales : **Michael G. Tutty**, vice-président de la BEI
- Clôture du Forum : **Bertie Ahern**, Premier ministre irlandais.

13:15 **DÉJEUNER DE CLÔTURE**

* À confirmer (programme valable au 14 juillet 2003)

Une version électronique actualisée de ce programme est disponible sur le site www.eib.org/forum



l'énergie, à l'application de nouvelles technologies et aux moyens d'encourager le recours aux énergies renouvelables. Les politiques adoptées à ce jour sont-elles suffisantes pour réussir à transformer le secteur européen de l'énergie ?

Quel est l'avenir des énergies de substitution en Europe et sont-elles financièrement viables ?

Comment envisage-t-on l'évolution du secteur de l'énergie d'ici 2020 ? Que propose la technologie et sait-on ce qui serait faisable ? Peut-on envisager une utilisation plus rationnelle de l'énergie ? Les prévisions globales en matière d'énergie tablent, pour l'année 2020, sur une forte augmentation du recours aux énergies renouvelables malgré une consommation toujours très importante, en valeur absolue, de combustibles fossiles. Cette perspective est-elle viable sur le plan de l'environnement ? Quelles politiques énergétiques et quelles stratégies d'investissement faut-il adopter pour amener le secteur de l'énergie en Europe à se tourner davantage vers les énergies renouvelables ? Comment peut-on rendre le secteur des transports moins dommageable pour l'environnement ?

Existe-t-il un modèle réaliste à suivre pour assurer une gestion durable de l'eau en Europe ?

L'Europe s'est déjà forgé une conception de la gestion durable de ses ressources en eau et l'a couchée dans le texte le plus ambitieux de sa législation environnementale, à savoir la directive-cadre pour le secteur de l'eau, qui a pour objectif, d'ici 2015, un bon état écologique pour toutes les eaux de surface, souterraines et côtières. La mise en œuvre de ce concept sera très coûteuse. La directive-cadre reconnaît l'importance des instruments économiques dans le renforcement de la viabilité à long terme, dans la mesure où elle prévoit le recouvrement des coûts, une tarification incitative et l'application du principe du pollueur-payeur. La gestion intégrée des bassins hydrographiques, qui suppose notamment la gestion de la demande, le recyclage et l'optimisation de l'approvisionnement, va gagner en importance. Le défi à relever est particulièrement lourd pour les pays du sud de l'Europe qui, jusqu'à présent, ont fait largement appel aux subven-

tions de l'UE pour financer les investissements d'infrastructure dans le secteur de l'eau. C'est également une gageure pour les futurs États membres puisque près de la moitié du total des investissements nécessaires à la transposition de l'acquis communautaire sont en rapport avec le secteur de l'eau. Est-ce que les régions septentrionales, méridionales et orientales de l'Europe partagent vraiment une même conception de la gestion durable des ressources en eau ?

Des instruments de financement innovants

Pour assurer la conformité avec l'acquis communautaire d'ici 2015, les investissements dans le secteur de l'eau devraient atteindre une trentaine de milliards d'EUR chaque année. Les partenariats public-privé sont-ils un moyen efficace d'utiliser au mieux ces ressources ?

Les investissements dans les énergies renouvelables n'attirent peut-être

pas le volume d'aide financière qu'ils mériteraient, car les prix de l'énergie établis par le marché ne reflètent pas le coût écologique de la consommation d'énergie. On constate l'émergence d'un marché des crédits-carbone, suscitée par la fixation de limites pour les émissions de gaz à effet de serre ayant une incidence sur le climat. Les institutions financières intéressées par le développement durable cherchent à donner corps à ce marché en apportant une valeur ajoutée aux investissements qui donnent lieu à une diminution des émissions de gaz à effet de serre. Quel rôle peuvent jouer les financements publics et privés innovants en faveur des services environnementaux ?

Comme les années précédentes, la Banque a invité d'éminents orateurs des milieux politiques, universitaires, industriels et bancaires à débattre de ces questions.

Pour de plus amples informations sur le Forum BEI, prière de consulter le site www.eib.org/forum



Stratégie de financement dans les pays adhérents et en voie d'adhésion d'Europe centrale et orientale



Suite à la conclusion fructueuse des négociations d'adhésion pour dix des pays candidats, à l'occasion du sommet de Copenhague qui s'est tenu en décembre 2002, la BEI a révisé sa stratégie de financement en vue de renforcer sa contribution au développement de la région d'ici l'élargissement de 2004 et au-delà.

Le rôle de la Banque dans les pays adhérents et en voie d'adhésion reste identique, à savoir promouvoir les politiques de l'UE ; pour ce faire, elle continuera de travailler en étroite collaboration avec la Commission européenne.

Avec un portefeuille de prêts signés de l'ordre de 20 milliards d'EUR, la BEI demeure le plus grand bailleur de fonds en Europe centrale et orientale, et elle a été, en 2002, le plus grand emprunteur non gouvernemental dans les monnaies des pays adhérents. Elle estime que les perspectives de croissance de ses activités de prêt sont globalement favorables.

L'élargissement de 2004 entraînera toutefois des changements majeurs : l'intervention de la Banque dans les nouveaux États membres s'inscrira dans un contexte fondamentalement modifié en raison de l'augmentation

substantielle des aides non remboursables consenties par l'UE au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion. Le volume des subventions accordées devrait entraîner une hausse des investissements à moyen terme, mais, à court terme, il pourrait également mettre à l'épreuve la capacité d'absorption des pays, notamment en raison d'obstacles administratifs. La Banque devra par conséquent, en partenariat avec la Commission, définir une répartition appropriée des cofinancements entre aides remboursables et prêts pour ce qui concerne les projets d'intérêt commun.

Après l'élargissement de 2004, la Banque renforcera son activité au titre des mandats préadhésion en Roumanie, en Bulgarie, ainsi que dans les Balkans. En particulier, elle travaillera en étroite collaboration avec la Commission pour aider ces pays à transposer l'acquis communautaire, de façon à réunir les conditions pour que le calendrier de l'élargissement de 2007 soit respecté.

La Banque déploiera des efforts accrus dans certains secteurs clés pour renforcer l'impact de son activité.

- Prêts aux collectivités locales : compte tenu de leur importance pour les infrastructures publiques locales, la Banque contribue à développer la capacité d'emprunter des collectivités locales dans les pays adhérents et en voie d'adhésion, grâce à la mise en œuvre d'une politique de prêt plus souple, conforme aux normes en vigueur dans l'UE.

- Investissements étrangers directs : la Banque renforce son soutien en faveur de projets réalisés par des entreprises, en particulier grâce au renforcement des activités de promotion.
- PME : la Banque élargit son soutien à ce secteur au travers d'un mécanisme de cofinancement mis au point avec la Commission, qui vise à promouvoir l'activité de prêt à long terme en faveur des PME.
- Innovation, recherche-développement, éducation et santé : compte tenu de l'intérêt porté au soutien de l'éducation, de la recherche-développement et de la santé dans les pays adhérents et en voie d'adhésion, la Banque accordera une attention particulière au financement de projets dans ces secteurs aux niveaux national, régional et local.
- Pour ce faire, elle continuera de coopérer avec la BERD et le secteur des banques commerciales.

Le texte relatif à la stratégie de financement de la Banque dans les pays adhérents et en voie d'adhésion est disponible dans son intégralité sous le lien <http://www.bei.org/lending/accession/fr/index.htm> : « Examen de la situation actuelle et évolution de la stratégie de prêt ».

Paul Gerd Löser
département
« Information et communication »
(+352) 43 79 3139
p.loeser@bei.org

Partenariat financier euro-méditerranéen de la BEI: premier bilan d'étape

Réuni à Istanbul les 2-3 avril dernier pour sa seconde session, le Comité ministériel de la nouvelle Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) de la BEI a évalué les progrès réalisés depuis la réunion inaugurale de la Facilité à Barcelone, le 18 octobre 2002. Les 27 ministres de l'Économie et des Finances de l'UE et des pays partenaires méditerranéens (PPM) ont réaffirmé leur détermination à resserrer la coopération économique, et accueilli avec satisfaction les progrès tangibles réalisés dans la mise en œuvre de la FEMIP, en dépit des tensions politiques qui règnent actuellement dans la région.

Sous la présidence conjointe de M. Philippe Maystadt et de M. Ali Babacan, Ministre turc de l'Économie, le Comité ministériel s'est honoré de la présence du Premier Ministre turc M. Recep Erdogan ; participaient également aux travaux les représentants de la Commission européenne, du groupe de la Banque mondiale (BIRD et SFI), de la Banque africaine de développement (BAfD) et de la Banque centrale européenne (BCE).

(1) Voir BEI Information n° 112, page 6



Des résultats opérationnels tangibles

Entre octobre 2002 et fin juin 2003, la FEMIP a engagé 1,68 milliard de nouvelles opérations, dont près de 40% correspondent à l'objectif premier de la Facilité : le développement du secteur privé des PPM.

Parmi les signatures de prêts au secteur privé les plus marquantes, figurent le financement d'une usine automobile en Turquie, de cimenteries en Algérie et en Tunisie, ainsi que l'ouverture de lignes de crédit à long terme en faveur de nombreux intermédiaires financiers dans plusieurs pays partenaires méditerranéens afin de renforcer l'assise financière des PME locales et de faciliter leur accès au crédit bancaire. Deux exemples témoignent de l'efficacité de ce mécanisme: d'une part, 180 millions d'euros ont été décaissés par la BEI en faveur de PME en Turquie, ce qui a catalysé un total d'investissements d'environ 600 millions et con-

duit à la création de plus de 6 000 nouveaux emplois ; d'autre part, en Tunisie, 100 millions d'euros de la Banque ont permis d'attirer 400 millions de nouveaux investissements et de créer plus de 3 000 emplois.

La FEMIP s'est également consacrée au financement d'infrastructures de développement économique et social qui participent directement à la création d'un environnement favorable à l'initiative privée. Ainsi, par exemple, des prêts pour la remise à niveau de cinq ports marocains et de celui de Tartous en Syrie, pour la centrale électrique de Nubariya destinée à répondre à la demande rapidement croissante en énergie des entreprises et particuliers du Caire et d'Alexandrie. Parallèlement, la FEMIP a financé plusieurs projets de développement social comme la refonte des systèmes de santé de Tunisie et de Syrie, l'appui à la modernisation du système éducatif de Jordanie, l'extension des Universités de Chypre, l'informatisation de 6.800 classes d'enseignement en Turquie.

Enfin, la FEMIP s'est attachée à venir en aide aux populations durement frappées par des *catastrophes naturelles* en signant la dernière tranche (150 millions) du programme de prêts de la Banque pour la reconstruction après le tremblement de terre de 1999 en Turquie et en engageant un prêt cadre de 250 millions pour la reconstruction des zones à l'Est d'Alger, ravagées par le tremblement de terre de mai 2003.

La liste des projets relevant de la FEMIP actuellement en cours d'examen par les services de la Banque est disponible sur le site Internet de la BEI : www.bei.org.

Faciliter l'accès au crédit des entreprises privées

Dans le contexte du climat politique tendu qui prévaut actuellement dans la région, la FEMIP constitue un instrument clé pour une coopération économique renforcée entre tous les partenaires concernés. C'est pourquoi, outre l'examen des résultats opérationnels de la Facilité, les réunions du Comité ministériel permettent de débattre des moyens propres à favoriser un développement plus rapide de l'activité économique et d'envisager celles des réformes sociétales ou structurelles des PPM qui pourraient favoriser l'essor des échanges et de l'investissement.

Ainsi, la réunion d'Istanbul a-t-elle permis d'examiner des facteurs ayant des répercussions sur l'accès du secteur privé au crédit dans les PPM, s'agissant en particulier des PME et du secteur bancaire. Dans cette optique, il a été décidé que la FEMIP devrait mettre en œuvre les mesures suivantes:

- augmentation des crédits à long terme accordés directement aux entreprises et/ou fourniture aux banques locales de ressources financières à long terme en vue de leur rétrocession aux PME;
- là où cela est nécessaire, mélanger sur un même projet les financements en fonds propres et à long terme, en particulier pour conforter

l'investissement direct étranger des entreprises dans les PPM ;

- promotion de nouveaux produits financiers ou mise en place de nouvelles dispositions de nature financière visant à faciliter l'accès des entreprises au crédit à moyen ou long terme, tels que le développement du crédit-bail et l'instauration de fonds de garantie ; à cet égard, l'utilisation de ressources sur capitaux à risques est appelée à avoir un effet de levier déterminant;
- développement de produits financiers peu utilisés pour l'apport de fonds propres et de quasi-fonds propres aux entreprises, notamment aux PME, sous forme de prêts participatifs, conditionnels et subordonnés, par exemple;
- assistance technique au secteur bancaire, en particulier pour améliorer la qualité de leurs portefeuilles de créances sur les entreprises, ainsi que leur capacité à la gestion des risques de crédit, facteurs importants d'amélioration des perspectives de prêt aux PME.

Changements organisationnels

Afin de stimuler les activités de la FEMIP, la BEI a entrepris de renforcer sensiblement ses effectifs et sa présence dans la région, comme en

témoigne la création d'une division spéciale chargée du développement du secteur privé dans les PPM. Elle a également ouvert son premier bureau au Caire, dont l'inauguration officielle avec la participation des autorités égyptiennes aura lieu en septembre et qui couvrira la région du Moyen-Orient ; comme les futurs autres bureaux régionaux de la FEMIP, celui du Caire aura pour fonction de renforcer le développement des opérations, ainsi que des activités d'assistance technique et de suivi.

La prochaine réunion du Comité ministériel aura lieu les 10-11 novembre 2003 à Naples, en Italie.

Henry Marty-Gauquié
directeur du département
«Information et communication»
(+352) 43 79-3153
h.marty@bei.org

De gauche à droite, M. Ali Babacan, ministre turc de l'économie, et MM. Philippe Maystadt et Philippe de Fontaine Vive Curtaz, respectivement président et vice-président de la BEI.



Visite du médiateur européen

À l'occasion d'une visite des institutions européennes à Luxembourg, le 8 juillet 2003, le médiateur européen, M. Nikoforos Diamandouros, a rencontré M. Maystadt à la BEI pour discuter des relations entre les deux instances. En vertu du Traité CE, le médiateur européen est chargé de mener des enquêtes sur des cas supposés de mauvaise administration de la part d'institutions et d'organes de l'UE, y compris la Banque européenne d'investissement et ses activités. Ces enquêtes peuvent être ouvertes à la propre initiative du médiateur ou suite à une plainte déposée par un citoyen. Dans ce contexte, M. Diamandouros a souligné le nombre relativement limité de plaintes reçues concernant la Banque.

Reconnaissant que le médiateur joue un rôle essentiel pour ce qui est de protéger les droits fondamentaux



Le président de la BEI, M. Philippe Maystadt, rencontre le médiateur européen, M. Nikoforos Diamandouros

des citoyens et de veiller à ce que l'administration soit transparente et responsable, MM. **Maystadt** et **Diamandouros** sont convenus que la Banque continuera d'apporter sa pleine coopération au bureau du médiateur, ce qui contribuera à renforcer le service qu'elle fournit à l'Union en tant que banque publi-

que œuvrant à la réalisation de politiques bien déterminées. La discussion a également porté sur la proposition du Parlement européen visant à ce que la Banque mette en place un groupe d'experts indépendants chargés des enquêtes suscitées par les plaintes de citoyens concernant ses activités sur le terrain.



Le FEI obtient la note de crédit la plus élevée

En juillet 2003, les agences de notation Standard & Poor's et Moody's ont attribué une note de crédit «triple A» (AAA/Aaa) au Fonds européen d'investissement (FEI), la branche de la Banque européenne d'investissement spécialisée dans le capital-risque et les garanties. Cette notation traduit le soutien sans faille des actionnaires et le niveau élevé du capital callable noté AAA, ainsi que les politiques financières prudentes du Fonds, ses méthodes élaborées de gestion des risques et de suivi ainsi que la solidité de son équipe dirigeante. Les perspectives de cette note de crédit sont qualifiées de stables.

M. **Francis Carpenter**, Directeur général du FEI, a déclaré : «Cette note

de crédit, la plus élevée que l'on puisse obtenir, est un élément clé pour l'essor de nos activités et est surtout utile dans nos relations avec les intermédiaires dans les opérations de garantie. Ceux-ci bénéficieront de notre qualité de crédit et des allègements en matière de capital réglementaire et économique, plus spécifiquement dans le cadre du nouvel accord de Bâle sur les fonds propres, dit 'Bâle II'. Ces notations externes renforceront notamment le développement de l'activité de garantie du FEI dans le domaine de la titrisation du financement des petites et moyennes entreprises, où le FEI assure un rehaussement externe du crédit pour les porteurs qui investissent dans des titres adossés à des porte-

feuilles de prêts consentis à des PME.»

Le Fonds européen d'investissement est l'institution financière de l'Union européenne spécialisée dans les opérations de capital-risque et l'octroi de garanties aux PME. Le FEI, qui a son siège à Luxembourg, a été créé en 1994 sous forme de coentreprise entre la Banque européenne d'investissement, la Communauté européenne (représentée par la Commission européenne) et quelque 30 banques et institutions financières européennes.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Internet du FEI à l'adresse www.eif.org.

Nominations au cadre de direction de la BEI

M. Konstantin Andreopoulos a été nommé représentant de la BEI au Conseil d'administration de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).



Konstantin
ANDREOPOULOS

Avocat à Athènes et New-York, diplômé des Universités d'Athènes, de Fribourg en Brisgau et de Yale (USA), M. Andreopoulos est entré au service juridique de la Banque en 1981 en qualité de Chef de la division Grèce. Chef du bureau de la Banque à Athènes lors de son ouverture (1984), il avait par la suite dirigé la division des opérations de prêt en Grèce et Finlande (1988), puis réintégré la direction générale des affaires juridiques en qualité de directeur (1995) et de directeur général adjoint (1998). Au moment de sa nomination, M. Andreopoulos, dirigeait le suivi juridique des opérations de prêt de la Banque à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union en qualité de conseiller juridique adjoint de l'institution (2002).

Nouveaux directeurs

M. Patrick Klaedtke, Contrôleur financier et gestionnaire du programme ISIS, assumera la responsabilité directe du département Technologies de l'Information. Il succède à M. Luciano Di Mattia qui exercera des fonctions au sein de l'Audit interne de la Banque.

Après avoir obtenu son diplôme de gestion à l'Université de Trèves, M. Klaedtke a commencé sa carrière dans le monde de la finance chez KPMG à Luxembourg en tant que réviseur comptable. Il est entré chez Morgan Stanley Luxembourg en 1989 en tant que contrôleur et chef du département «Administration des fonds». Il a ensuite occupé différents postes au sein de cette même institution, à Zurich, New-York et Francfort, contribuant à l'implantation de la société sur les marchés émergents et à son passage à l'euro. M. Patrick Klaedtke est arrivé à la Banque en février 1999, en tant que directeur du contrôle financier et de la comptabilité.



Patrick
KLAEDTKE



Alfonso
QUEREJETA

M. Alfonso Querejeta a été nommé directeur du département des services juridiques pour les opérations de prêt.

Juriste, docteur en droit de l'Université de Bologne, il a, depuis 1986, occupé différentes fonctions au sein de la direction des affaires juridiques. Après avoir été chef de division au département chargé du suivi juridique des opérations en Espagne et Portugal, M. Querejeta était depuis 2000 directeur du département des opérations de prêt en Espagne et au Portugal à la direction «Europe occidentale».

Nouveaux directeurs associés

M. Georg Aigner a été nommé directeur associé en charge de la division Traduction.

M. Aigner est traducteur-interprète diplômé de l'Université de Graz (Autriche) et titulaire d'une licence en Lettres de la Sorbonne (Paris) ; il a également suivi des études de droit européen à la Faculté de droit de Paris. Après avoir effectué une carrière de plusieurs années en tant que traducteur-réviseur et, ensuite, de chef d'unité de la traduction allemande à la Commission européenne à Luxembourg, M. Aigner a rejoint la Banque en 1996 en tant que chef de la division Traduction. Son service couvre actuellement les 11 langues de l'Union et devra traiter l'ensemble des 20 langues officielles après le prochain élargissement.



Georg
AIGNER



Juan
ALARIO GASULLA

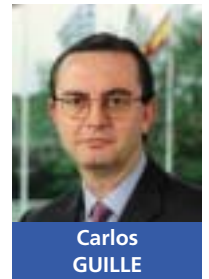
M. Juan Alario Gasulla a été nommé directeur associé au département «Évaluation des opérations».

Ingénieur industriel spécialisé en techniques de l'énergie de l'Université polytechnique de Barcelone et docteur en sciences économiques, option «Économie de l'énergie», de l'Université de Grenoble, M. Alario a rejoint la Banque en 1987 en tant qu'économiste. Il a été nommé chef de la division Énergie en 1994, puis conseiller économique dirigeant les groupes d'économistes responsables de l'énergie et de l'industrie lourde en 1995, puis des secteurs des télécommunications, de l'industrie légère et des services en 1998. M. Alario est devenu conseiller au département «Évaluation des opérations» (EV) en août 2000 où il a contribué, entre autres, à la définition des domaines d'activités de EV, à la réalisation des évaluations ex-post et à la coordination du système d'auto-évaluation de la BEI.

M. Carlos Guille a été nommé directeur associé au département «Marchés des capitaux».

M. Carlos Guille dirige actuellement à la Banque les activités de collecte de ressources dans les monnaies des pays d'Amérique, d'Asie et du Pacifique qui, au travers de 140 émissions libellées dans six devises, ont permis de lever en 2002 plus de 17 milliards d'EUR. Avant d'entrer à la BEI, en 1991, M. Guille avait travaillé dans différents secteurs au sein du Banco Bilbao Vizcaya : banque commerciale, opérations internationales, crédit, trésorerie et marchés des capitaux.

Il est diplômé en économie et en gestion des entreprises. Tout au long de sa carrière, il a participé à de nombreux cours et est intervenu en qualité d'orateur lors de plusieurs conférences prestigieuses.



Carlos
GUILLE

M. Christopher Knowles a été nommé directeur associé à la direction des opérations de prêt – Europe.

Diplômé en économie et en gestion de l'Université de Durham, M. Knowles est entré à la Banque en 1982, pour s'occuper, dans un premier temps, de la région ACP. De 1989 à 1998 (en qualité de chef de division à partir de 1991), il a participé au démarrage et au développement des opérations de prêt de la Banque dans l'ensemble de la région qui rassemble les pays d'Europe centrale et orientale qui vont adhérer ou sont en voie d'adhésion ; pendant cette période, il a également été détaché au sein de l'équipe de transition qui a mis en place la BERD. À partir de 1998, il a dirigé la division des prêts en Grèce et en Finlande ; il est actuellement à la tête de la division des prêts en Espagne (PPP, infrastructures, secteur social et urbanisme). Avant de rejoindre la BEI, il avait travaillé à la Lesotho National Development Corporation, à la Commission européenne et à la société Lazards.



Christopher
KNOWLES

M. Jean-Jacques Mertens a été nommé directeur associé à la direction des projets, en charge de la division «Industries de base et Sciences de la vie».

Ingénieur civil métallurgiste de l'Université catholique de Louvain (1969), M. Jean-Jacques Mertens débute sa carrière dans l'industrie minière en Afrique centrale ; il rejoint la Banque en 1976, au sein du corps des conseillers techniques, devenu depuis lors la direction des projets. M. J.-J. Mertens y dirige à présent la division «Industries de base et Sciences de la vie», qui couvre les industries extractives, celles des matériaux intermédiaires, ainsi que la pharmacie et la biochimie. Il co-préside par ailleurs la «Task Force Recherche et développement» et a coordonné plusieurs groupes de travail dans ce domaine. Auteur de divers articles et communications, ses intérêts comprennent notamment l'exploration du lien entre investissements intangibles et compétitivité dans l'entreprise.



Jean-Jacques
MERTENS

Philippe Ostenc a été nommé directeur associé à la direction des projets.

Ancien élève de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées, M. Ostenc a été en poste à l'île de la Réunion puis détaché auprès de l'administration de Côte d'Ivoire. Il passe ensuite six ans à la Banque mondiale à Washington. En 1981, il entre à la BEI à la direction générale des projets comme ingénieur spécialiste des projets d'infrastructures. En 1997, il est détaché, pendant une période de trois ans et demi, au Caire (Égypte) dans le cadre du METAP (Mediterranean Environmental Technical Assistance Programme, cofinancé par la BEI, la Banque mondiale et la Commission européenne). En 2001, il est nommé chef de la division «Transports aériens, maritimes et urbains». À la direction des projets, Philippe Ostenc est aussi responsable de la passation des marchés.



Philippe
OSTENC

M. Manfredo Paulucci de Calboli a été nommé Directeur associé en charge de la division «Achats et services administratifs».

M. Manfredo Paulucci est docteur en droit de l'Université de Bologne. Entré à la BEI en 1995, il est tout d'abord Chargé d'information principal au département de la communication avec pour responsabilités l'Italie, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que le secteur des PME-PMI. Parallèlement, il a assumé les fonctions d'assistant du vice-président italien, M. Massimo Ponzellini. Depuis 1997, il est chef de la division «Assistance administrative», devenue en 1999 la division «Achats et services administratifs», au sein de la direction des affaires générales du Secrétariat général. Avant de rejoindre la Banque, M. Paulucci avait exercé les fonctions de «Senior programme manager» dans le cadre de l'unité «Co-finance Technical Co-operation» à la BERD à Londres (1991-1995) et avait été, de 1982 à 1991, «Condirettore Centrale» pour les affaires internationales du Groupe IRI-Finmare (transports maritimes).



M. Alain Sève a été nommé directeur associé à la direction des prêts pour les pays extérieurs.

Ancien élève de l'École polytechnique de Paris, M. Sève est entré à la BEI en 1985 après 15 ans d'activité dans l'industrie privée. Il a rejoint ce qui est actuellement la direction générale des projets comme spécialiste de l'industrie avec une action prioritaire dans les opérations à l'extérieur de l'Union. Nommé en 1993 chef de division au département Méditerranée, il a supervisé les opérations de la Banque en Algérie, au Maroc, en Tunisie ainsi qu'en Turquie. M. Sève a été nommé le 1^{er} janvier 2003 chef de la nouvelle division «Appui au secteur privé», créée dans le cadre de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) de la BEI, et ses responsabilités couvrent les financements en faveur de ce secteur dans l'ensemble des pays partenaires de la Méditerranée.



Les «EIB Papers»

Les «EIB Papers» sont publiés chaque année par la division des Études économiques et financières (EFS) de la BEI. La publication, qui comprend deux numéros, a pour objet d'encourager les recherches et les débats économiques de haut niveau sur des thèmes d'intérêt européen. En tant que tels, les «EIB Papers» ont vocation à être accessibles à des lecteurs non spécialistes et ils mettent l'accent sur des aspects de politique générale plutôt que sur des questions techniques. Ils présentent le résultat des études effectuées par les services de la Banque ainsi que des articles rédigés par des chercheurs et des spécialistes extérieurs à la Banque.

En 2003, les «EIB Papers» se focalisent sur l'évolution du paysage financier en Europe, ce qui suscite toute une série de sujets particulièrement intéressants

dont le rôle de plus en plus grand joué par les investisseurs institutionnels (fonds de pension, compagnies d'assurance et fonds communs de placement), le vieillissement de la population et le phénomène de consolidation dans le secteur bancaire (Volume 8, numéro 1) ainsi que le financement et la structure du capital des petites et moyennes entreprises (PME) dans différents pays européens (Volume 8, numéro 2).

Disponibles uniquement en langue anglaise, les «EIB Papers» peuvent être obtenus gratuitement sur demande à l'adresse suivante : infoefs@bei.org, ou téléchargés à partir du site de la division EFS : www.bei.org/efs.



BEI Information

est une publication périodique du Département Information et Communication de la Banque européenne d'investissement.

Articles et informations de ce bulletin peuvent être reproduits librement; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures des articles.

Banque européenne d'investissement
100, bd Konrad Adenauer
L - 2950 Luxembourg

Tél. (+352) 43 79 - 1
Fax (+352) 43 77 04

www.eib.org
info@eib.org

Département des Affaires
inter-institutionnelles
Bureau de Bruxelles
Rue de la Loi 227
B - 1040 Bruxelles

Tél. (+32-2) 235 00 70
Fax (+32-2) 230 58 27

Département des opérations de prêts
Italie, Grèce, Chypre, Malte :
Via Sardegna 38
I - 00187 Roma

Tél. (+39) 06 47 19-1
Fax (+39) 06 42 87 34 38

Bureau d'Athènes
364, Kifissias Ave & 1, Delfon
GR - 152 33 Halandri / Athènes

Tél. (+30-2) 106 82 45 17-9
Fax (+30-2) 106 82 45 20

Bureau de Berlin
Lennéstraße, 11
D - 10785 Berlin

Tél. (+49-30) 59 00 47 90
Fax (+49-30) 59 00 47 99

Bureau de Lisbonne
Avenida da Liberdade, 144-156, 8°
P - 1250-146 Lisbonne

Tél. (+351) 213 42 89 89
Fax (+351) 213 47 04 87

Bureau de Londres
2 Royal Exchange Buildings
London EC3V 3LF
Royaume-Uni

Tél. (+44) 20 73 75 96 60
Fax (+44) 20 73 75 96 99

Bureau de Madrid
Calle José Ortega y Gasset, 29
E - 28006 Madrid

Tél. (+34) 914 31 13 40
Fax (+34) 914 31 13 83

Bureau du Caire
6 Bouldos Hannah Street
Dokki, Giza (Cairo)
Égypte

Tél. (+20-2) 30 66 583
Fax (+20-2) 30 66 584

Fonds européen
d'investissement
43, avenue J.F. Kennedy
L - 2968 Luxembourg

Tél. (+352) 42 66 88 - 1
Fax (+352) 42 66 88 - 200

www.eif.org
info@eif.org

Lay-out: EIB graphic workshop

Photos: Photothèque BEI, EC,
Imedia, Sue Cunningham,
LVDR, Digitalvision, EyeWire
images, Getty images,
PhotoDisc.

Imprimé sur papier Zanders Mega Matt
©EIB - 08/03 - FR

Un emprunteur primé



René Karsenti
(à droite), directeur
général de la direc-
tion des finances
de la BEI, recevant
le prix décerné par
Euromoney lors du
12^{ème} Forum mon-
dial des emprun-
teurs et investis-
seurs

Les techniques d'emprunt de la BEI lui ont une nouvelle fois valu une récompense, puisqu'elle s'est vu décerner le prix du Meilleur emprunteur supranational (2003) par Euromoney.

«La BEI a géré de façon exemplaire la collecte de gros volumes de ressources tout en restant cohérente et elle a réalisé un équilibre optimal entre l'impératif de développement stratégique des marchés et le besoin de mobiliser des montants élevés à un prix raisonnable», a déclaré un banquier d'affaires interrogé par Euromoney. L'année dernière, la BEI avait été récompensée par la revue Euroweek, qui lui avait décerné notamment le prix de l'Emprunteur le plus innovant et le plus ouvert aux structures et aux idées nouvelles.

Les motifs qui justifient l'attribution de ce nouveau prix par Euromoney mettent en lumière nombre des points forts que la BEI s'est attachée à cultiver systématiquement. Les avancées réalisées dans la collecte de ressources en euros signifient que la BEI est «désormais la référence pour le

marché européen des emprunts sub-étatiques». La stratégie judicieuse consistant à offrir une bonne liquidité pour ses obligations de référence sur une gamme complète d'échéances se reflète dans les commentaires formulés au sujet des émissions dans d'autres grandes monnaies : «La Banque a remporté un grand succès avec ses émissions de référence de 3 milliards de dollars» et la collecte de ressources en livres sterling a elle aussi «été couronnée de succès».

La position de la Banque en tant qu'«émetteur numéro un dans les monnaies [des pays adhérents]» a également contribué à l'obtention de cette récompense, et reflète la participation active de la Banque au développement des marchés des capitaux dans les pays adhérents à l'UE.

Cette approche stratégique et sa mise en oeuvre efficace permettent à la BEI de satisfaire en temps voulu ses besoins croissants de ressources. Ayant déjà, à la mi-2003, levé 33 milliards d'EUR dans 12 monnaies différentes, la BEI pourra aisément

atteindre son objectif pour 2003, de 40-42 milliards d'EUR, contre 38 milliards d'EUR en 2002.

En se positionnant constamment comme l'émetteur européen de qualité quasi-souveraine, la Banque a pris une longueur d'avance, car les investisseurs recherchent la diversification et la sécurité sur des marchés volatiles. De fait, la forte demande qui a accueilli les dernières émissions obligataires a permis d'emprunter ces ressources à un prix de plus en plus proche de celui qu'obtiennent les plus grands émetteurs gouvernementaux d'Europe.

Grâce à sa solide position et à ses excellents résultats sur les marchés des capitaux, la BEI peut ainsi continuer de répercuter le coût avantageux de ses ressources vers les bénéficiaires de ses activités de prêt.

Barbara Bargagli-Petrucci,
directeur,
Peter Munro, relations avec les
investisseurs,
département
«Marchés des capitaux»